

Séance du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/36

OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 février 2022

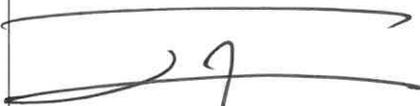
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 15,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Bureau du 24 février 2022, joint en annexe à la présente délibération.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Reçu en Préfecture Préfecture de la Vendée DCPAT</p> <p>Le 22 AVR. 2022</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--